

**COMMISSION
GÉNÉRALE
DES PÊCHES POUR
LA MÉDITERRANÉE**

33



RAPPORT CGPM 33

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION

Tunis, 23-27 mars 2009

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2009

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-206332-2

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière
de publications électroniques

Division de la communication, FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique, à:

copyright@fao.org

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent document est la version finale du rapport adopté à Tunis, le 27 mars 2009, par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), à sa trente-troisième session.

FAO Commission générale des pêches pour la Méditerranée.
Rapport de la trente-troisième session. Tunis, 23-27 mars 2009.
Rapport CGPM. No. 33. Rome, FAO. 2009. 132p.

RÉSUMÉ

La trente-troisième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est déroulée avec la participation de 21 Parties contractantes. La Commission a passé en revue les activités de ses organes subsidiaires scientifiques et techniques pendant la période intersessions et a tenu la troisième session de son Comité d'application. Elle a adopté des décisions de gestion contraignantes concernant une réduction de 10 pour cent de l'effort de pêche exercé par les chalutiers sur les espèces démersales dans sa zone de compétence, l'établissement d'une nouvelle zone de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion, et l'application d'un maillage minimum dans les culs des chaluts de pêche démersale. Elle a également décidé d'établir un système de surveillance des navires avant la fin de 2012 et de constituer un registre des flottilles avant la fin de 2010. La Commission a amendé ses recommandations concernant le registre des navires de plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans sa zone de compétence ainsi que celle relative à l'établissement d'une liste des navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée et dans la mer Noire. En ce qui concerne la transmission des données, la Commission a adopté de nouvelles recommandations contraignantes en matière d'aquaculture et pour la mise en œuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM. La CGPM a également approuvé trois recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) sur les pêcheries de l'espadon et du thon rouge. La CGPM a décidé de constituer un nouveau Comité de l'administration et des finances, et a fixé les modalités relatives à la réalisation d'un examen de la performance de la Commission en 2009 et 2010. Elle est convenue de créer un nouveau poste pour un cadre professionnel au sein du Secrétariat, et a adopté son budget et programme de travail pour 2009. La Commission a renouvelé le bureau de son Comité d'application et s'est montrée satisfaite pour l'usage, pour la première fois, de l'arabe comme langue de travail. Enfin, la CGPM s'est penchée sur la question de son nouveau siège et plus particulièrement sur la possibilité que le Secrétariat s'y installe avant l'été 2009 si possible.

Distribution:

Participants à la session
Liste de correspondance de la CGPM
Fonctionnaires des pêches dans les Bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO

TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION.	2
RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS 2008	2
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.....	5
GESTION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN MÉDITERRANÉE	8
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'APPLICATION.....	13
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2009.....	14
BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2009	18
AUTRES QUESTIONS	19
DATE ET LIEU DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION	19
ADOPTION DU RAPPORT.....	19

ANNEXES

A	Ordre du jour	21
B	Liste des participants	22
C	Liste des documents	31
D	Termes de référence du Comité administratif et financier	32
E	Résolution CGPM/33/2009/1 relative à la gestion des pêcheries d'espèces démersales dans la zone de compétence de la CGPM.....	33
F	Résolution CGPM/33/2009/2 relative à la création des sous-régions géographiques dans la zone de la CGPM modifiant la Résolution CGPM/31/2007/2.....	34
G	Recommandation CGPM/33/2009/1 relative à l'établissement d'une zone de pêche à accès réglementé dans le Golfe du Lion pour protéger les concentrations de poissons en période de frai et les habitats sensibles en eau profonde.....	39
H	Demande au CSC d'entreprendre des études sur la Protection des concentrations de poissons en période de frai sur la bordure et la pente du plateau continental au nord-ouest de la Méditerranée.....	41
I	Recommandation CGPM/33/2009/2 relative au maillage minimum des culs de chaluts de pêche démersale.....	42
J	Recommandation CGPM/33/2009/3 pour la mise en oeuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM (abrogeant la Résolution CGPM/31/2007/1).....	44
K	Recommandation CGPM/33/2009/4 relative à la communication de données et d'informations sur l'aquaculture	48
L	Recommandation CGPM/33/2009/5 concernant la constitution du registre régional des navires de pêche de la CGPM.....	49

M	Recommandation CGPM/33/2009/6 concernant l'établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM, amendant la Recommandation CGPM/2005/2	55
N	Recommandation CGPM/33/2009/7 relative aux normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires par satellite (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM	58
O	Recommandation CGPM/33/2009/8 concernant l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la CGPM, amendant la Recommandation CGPM/2006/4.....	62
P	Recommandation CGPM/33/2009/9 relative à certaines recommandations de la CICTA.....	68
Q	Rapport de la troisième session du Comité d'application de la CGPM, Tunis, 23 et 25 mars 2009	113
R	Lignes directrices pour l'évaluation des performances de la CGPM	124
S	Projet de Recommandation de la CGPM sur la gestion de la capacité de pêche.....	129
T	Budget autonome de la CGPM pour 2009.....	131
U	Contributions au budget de la CGPM pour 2009	132

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a tenu sa trente-troisième session à Tunis (Tunisie), du 23 au 27 mars 2009.
2. Ont assisté à la session des délégués de 21 Membres de la Commission, ainsi que des observateurs de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), de l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), de la Confédération internationale de la pêche sportive (CIPS), de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), de l'Union mondiale pour la nature (UICN), du Centre d'activité régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les aires spécialement protégées (PNUE-CAR/ASP) et du Fonds mondial pour la nature (WWF). La liste des délégués et observateurs figure à l'annexe B au présent rapport.
3. La session a été ouverte par M. Mohamed HadjAli Salem, Président de la Commission, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement tunisien d'accueillir la session et pour l'excellente organisation.
4. En l'absence de M. Alain Bonzon, Secrétaire exécutif de la Commission, M. Abdellah Srour, Secrétaire exécutif adjoint, a assumé les fonctions de Secrétaire de la session.
5. M. Jean-Francois Pulvenis de Séligny, Directeur de la Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, et de M. Ichiro Nomura, Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture. M. Pulvenis de Séligny a remercié le gouvernement et le peuple tunisiens de leur hospitalité et a souligné que cette session se tenait dans un pays qui avait appuyé la Commission et contribué à ses travaux de manière active et efficace. Il a rappelé l'engagement de la FAO à appuyer la Commission et évoqué brièvement les aspects pertinents du processus de renouvellement et de restructuration de l'Organisation. Il a également mentionné quelques-unes des difficultés auxquelles la Commission était confrontée, notamment le fait que certains Membres n'avaient pas encore déposé leur instrument d'acceptation de l'amendement à l'Accord, les retards constatés dans le paiement de certaines des contributions au budget autonome et enfin la nécessité de résoudre quelques questions en suspens concernant l'installation du Secrétariat au nouveau siège de la Commission. M. Pulvenis de Séligny a aussi mis en exergue les résultats positifs obtenus par la Commission tant en ce qui concerne sa structure (création d'un Comité de l'administration et des finances, réalisation d'une évaluation de la performance ou adoption de l'arabe comme langue de travail officielle) que son fonctionnement, notamment le nombre considérable de réunions intersessions organisées et les progrès qu'elles ont permis d'accomplir sur plusieurs questions importantes. M. Pulvenis de Séligny a souligné l'importance et la portée des décisions que la Commission serait amenée à prendre pendant la session. Il a rappelé le rôle important joué par les projets régionaux dans le programme d'activités de la CGPM et a remercié une fois encore les donateurs ainsi que tous ceux qui avaient contribué au financement d'un certain nombre d'autres activités. Il a souhaité aux participants une réunion fructueuse et, au nom de la FAO, a encore une fois remercié la Tunisie des excellentes installations mises à la disposition de la Commission.
6. M. Abdessalam Mansour, Ministre tunisien de l'agriculture et des ressources hydrauliques, s'est adressé à la séance plénière et a souhaité la bienvenue en Tunisie aux délégations. Dans son allocution d'ouverture, il a souligné les défis auxquels la Tunisie était confrontée pour gérer ses pêches et a donné un aperçu de la stratégie adoptée par son pays pour assurer la conservation des ressources biologiques marines, tout en garantissant un développement durable. Il a expliqué qu'un plan décennal était en place pour sauvegarder les ressources halieutiques pélagiques et démersales et promouvoir des pratiques durables, ainsi que pour renforcer la recherche scientifique. Il a ajouté que le développement d'une aquaculture respectueuse de l'environnement figurait également parmi les priorités de la Tunisie. Le Ministre a mis en lumière les initiatives prises par la Tunisie pour mettre en œuvre diverses mesures de gestion visant à protéger les ressources halieutiques des eaux nationales et de la

haute mer, conformément aux mesures recommandations de la CGPM ainsi qu'aux instruments internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons. Il a souligné que les aspects économiques, sociaux et écologiques devaient être inclus dans les plans régionaux de gestion des pêches et a suggéré que la Commission garde présentes à l'esprit les quatre grandes priorités ci-après: mettre en œuvre des périodes de fermeture des pêches au niveau régional, renforcer la recherche afin d'améliorer les avis donnés concernant l'élaboration de mesures de gestion, assurer un équilibre entre l'exploitation et la protection de l'environnement et protéger l'environnement marin des impacts anthropiques. Dans sa conclusion, le Ministre a souligné qu'une gestion rationnelle des pêches dans la région ne saurait être garantie que par un esprit de solidarité et que la CGPM était le meilleur instrument possible pour ce faire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

7. Le Président s'est référé à la Déclaration de compétences et droit de vote présentée par la Communauté européenne et ses États Membres, qui figure dans le document CGPM:XXXIII/2009/Inf.7.
8. L'ordre du jour a été adopté sans changement et est joint au présent rapport à l'annexe A.
9. Les documents dont la Commission était saisie sont énumérés à l'annexe C.
10. Le Président a invité les Membres de la Commission ainsi que les observateurs à présenter leurs délégations.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS 2008

Activités du Comité scientifique consultatif

11. M. Henri Farrugio, Président du Comité scientifique consultatif (CSC) a fait le point sur les activités du Comité et de ses organes subsidiaires sur la base des documents CGPM:XXXIII/2009/2 et CGPM:XXXIII/2009/Inf9. Au total, 18 réunions avaient eu lieu, dont les deux réunions de coordination des Sous-Comités. Les principaux résultats obtenus par les ateliers et les groupes de travail pouvaient se résumer comme suit:

- À sa deuxième réunion, le Groupe de travail sur la méthode d'évaluation des stocks avait identifié des modèles à utiliser pour les évaluations dans lesquelles les données provenant de prospections par chalutage étaient exclusives. L'élaboration d'un protocole standard CGPM pour les prospections en mer avait également progressé.
- L'atelier sur le Registre régionale des flottilles de la CGPM avait dressé et adopté une liste des champs, définitions, formats, codes, fréquences et normes de soumissions de données et des questions relatives à la confidentialité que posait le Registre des flottilles de pêche de la CGPM, et avait approuvé l'introduction d'un identifiant unique pour ce registre et pour la liste déjà établie des navires autorisés.
- L'atelier transversal sur la segmentation des flottilles avait révisé la nomenclature de la segmentation des flottilles et affiné les critères de classement des navires.
- Le Groupe de travail transversal sur la pêche de loisir a identifié quatre catégories de pêche de loisir et progressé dans la définition d'un cadre intégré pour la collecte et l'analyse de données biologiques, écologiques, environnementales et socioéconomiques utiles pour la gestion des pêches de loisir.
- Le Groupe de travail transversal sur la sélectivité avait examiné un certain nombre d'études de sélectivité et conclu qu'il était urgent de rendre obligatoire et d'appliquer le maillage carré de 40 mm au moins pour les culs de chalut.
- L'atelier transversal sur les captures accessoires/accidentelles avait examiné les problèmes posés par ces captures, ainsi que les interactions entre les pêches et les espèces menacées

d'extinction et suggéré de mettre l'accent sur les systèmes de collecte de données et les études dans ce domaine.

- Le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée avait axé ses travaux sur la compilation et l'examen des données disponibles sur les pêches aux petits thonidés en Méditerranée.
- L'atelier conjoint CGPM/ACCOBAMS avait travaillé sur l'interaction entre les pêches et les cétacés et examiné les résultats d'études menées sur cette question.

12. Le Président du CSC a également informé la Commission des activités menées par les Sous-comités, comme suit:

- Le Sous-comité des statistiques et de l'information (SCSI) avait poursuivi l'examen de l'outil d'entrée de données correspondant à la Tâche 1 de la CGPM et établi des directives pour la transmission des données. Il avait examiné la question de l'application du formulaire STATLANT 37A, compatible avec les sous-régions géographiques, ainsi que celle de l'écart entre la délimitation des sous-régions géographiques et les Divisions statistiques de la FAO. Le Sous-comité avait également évalué les conclusions de l'atelier sur le registre des flottilles et celles de l'atelier sur la segmentation des flottilles. Il avait en outre examiné l'expérience de certains pays en matière de tenue d'un journal de bord.
- Le Sous-comité des sciences économiques et sociales (SCESS) avait examiné le statut législatif et socioéconomique des pêches de loisir en Méditerranée et identifié les informations et données à recueillir pour améliorer la connaissance de ce secteur. Il s'était penché sur la question de l'impact socioéconomique de l'utilisation d'un maillage carré de 40 mm pour les culs de chalut et de l'utilisation en général d'indicateurs socioéconomiques pour la gestion des pêches. À propos de la capacité des flottilles, il avait suggéré d'organiser un atelier transversal sur la question.
- Le Sous-comité sur le milieu et les écosystèmes marins (SCMEE) avait examiné les options en matière d'élaboration de critères pour l'identification des habitats essentiels aux fins de la gestion des espèces prioritaires par sous-région géographique. Il avait également débattu de l'établissement éventuel d'une nouvelle zone à accès réglementé de pêche de la CGPM englobant des canyons marins du talus continental de l'est du Golfe du Lion (CoSEGoL).
- Le Sous-comité de l'évaluation des stocks (SCSA) avait examiné 32 évaluations entreprises par ses Groupes de travail et formulé des avis en matière de gestion soumis au CSC pour examen. Les méthodes d'évaluation à l'aide de données provenant de prospections en mer avaient été identifiées et un cadre CGPM pour la normalisation des divers protocoles d'évaluation directe avait été établi. Le Sous-comité avait également mis à jour la liste des espèces prioritaires.

13. Le Président a ensuite évoqué les travaux des deux réunions de coordination des Sous-comité tenues pendant la période intersessions. La première de ces réunions avait permis d'affiner le plan de travail pour 2008, tandis que la seconde avait été consacrée à l'examen des conclusions et recommandations des Sous-comités et sessions transversales afin de fournir au CSC des propositions consolidées.

14. La Commission a remercié M. Farrugio de son exposé et s'est félicitée de l'ampleur des activités menées par le CSC et ses organes subsidiaires. Elle a noté que le matériel d'information ainsi obtenu était extrêmement pertinent pour le suivi et la gestion des pêches en Méditerranée et devrait être pris en compte lors des délibérations sur le point 5 de l'ordre du jour.

15. Le représentant d'ACCOBAMS s'est déclaré satisfait de sa coopération renforcée avec la CGPM, notamment sur la question des captures accessoires de cétacés et la collecte de données y relatives.

16. La CICTA a déclaré qu'elle était très satisfaite de sa coopération avec la CGPM notamment dans le domaine de la recherche et les statistiques concernant les pêcheries de petits thonidés.

Activités du Comité de l'aquaculture (CAQ)

17. M. Spyros Klaoudatos, Président du Comité de l'aquaculture, a présenté les activités menées par le Comité et ses organes subsidiaires pendant la période intersessions, sur la base des documents CGPM:XXXIII/2009/2 et CGPM:XXXIII/2009/Inf.6. Ces activités avaient été menées conformément au programme de travail convenu lors de la trente-deuxième session de la CGPM.

18. M. Spyros Klaoudatos a souligné les efforts faits par le Comité de l'aquaculture pour organiser le travail de ses organes subsidiaires et a fait état des résultats ci-après:

- La réunion de coordination des Groupes de travail avait examiné les activités des trois groupes de travail et du SIPAM, en mettant l'accent sur l'état d'avancement des projets à l'appui des Groupes de travail. La réunion avait rappelé l'importance à accorder à l'identification d'indicateurs de l'aquaculture durable et de points de référence standard, ainsi que la nécessité d'intégrer les résultats pertinents des Groupes de travail du CAQ dans les banques de données du SIPAM.
- Le projet à l'appui du Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles (WGMA) intitulé «Élaboration d'une stratégie de commercialisation et de promotion de l'aquaculture méditerranéenne» (MedAqMarket) était devenu opérationnel en avril 2008. La structure nécessaire à la collecte de données, y compris la matrice pour une meilleure compréhension du marché de chaque pays méditerranéen, avait été définitivement arrêtée et la collecte de données avait commencé dans la plupart des pays.
- Le Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge (WGSC) avait démarré en octobre 2008 avec le projet ShocMed «Élaboration de directives sur la sélection des sites et la capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans des zones adaptées à l'aquaculture». Le Groupe de travail avait identifié une liste préliminaire de variables environnementales à suivre et suggéré l'exécution d'un programme de suivi environnemental pour l'aquaculture en milieu marin.
- Le Groupe de travail sur la durabilité de l'aquaculture (WGAS) avait organisé un atelier sur la sélection d'indicateurs durables dans le cadre du projet InDAM intitulé «Sélection d'indicateurs pour le développement durable de l'aquaculture et directives pour leur utilisation en Méditerranée». Le Groupe de travail avait adopté la méthodologie à appliquer et a convenu de l'approche pour sélectionner les principes, les critères et les indicateurs.
- La session annuelle du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) avait recommandé l'introduction d'un formulaire simple pour la collecte d'un ensemble minimum de données sur la production aquacole.

19. La Commission a remercié M. Klaoudatos de son exposé et s'est déclarée satisfaite des travaux menés par le Comité de l'aquaculture. Elle a pris note de la question soulevée par certaines délégations concernant la diversification des espèces et est convenue que le Comité de l'aquaculture devrait étudier cette question, notamment en ce qui concerne la courbine. Elle a pris acte également du souhait exprimé par certaines délégations de voir augmenter le financement destiné à la formation dans le domaine de l'aquaculture.

20. La Commission s'est déclarée satisfaite de la coopération fructueuse avec l'UICN, notamment en ce qui concerne la durabilité de l'aquaculture, la sélection des sites et la capacité de charge.

Rapport sur les projets régionaux de la FAO

21. Le rapport sur les projets régionaux a été présenté par M. Pedro de Barros, Fonctionnaire FAO (ressources halieutiques), qui a informé la Commission des principales activités menées par les projets régionaux de la FAO à l'appui de la CGPM en s'appuyant sur le document CGPM:XXXIII/2009/Inf.9.

M. de Barros a rappelé que pendant la période intersessions, seuls les projets AdriaMed, MedSudMed et COPEMED II avaient été pleinement opérationnels. Il a mis en lumière les principales activités menées et les produits obtenus. Il a également fait rapport sur le projet ArtFiMed, qui avait démarré en 2009, ainsi que sur l'état d'avancement du projet MedFisis, en attente de la disponibilité des fonds pour entrer dans sa troisième et dernière année d'activité confirmation que des fonds seraient disponibles.

22. M. Pedro de Barros a également évoqué les projets dont le lancement était prévu en 2009. EastMed, après un retard dû aux procédures formelles, démarrerait dans les deux prochains mois avec le recrutement du coordonnateur de projet. De même, le projet MED-LME, qui faisait partie du projet intitulé «Partenariat stratégique pour l'écosystème marin méditerranéen» financé par le FEM, avait été approuvé et devait démarrer en 2009. La phase de formulation du projet BlackSeaFish financé par la Turquie devait également démarrer en 2009.

23. Le délégué de la Grèce a indiqué qu'en date du 9 mars le Parlement grec avait ratifié le projet EastMed et que ce projet serait publié dans le journal officiel du gouvernement grec d'ici peu, ce qui marquerait son entrée en vigueur. Il a ajouté que la date de publication prévue était le 9 avril 2009 et a souligné l'importante contribution de 400 000 euros que la Grèce avait déjà alloué à ce projet.

24. La Commission s'est félicitée du rapport sur les projets régionaux de la FAO et a souligné l'importance cruciale de ces projets pour le travail et les objectifs de la CGPM. Toutefois, compte tenu de la réforme de l'Organisation en cours, elle a reconnu que les projets exécutés par la FAO en Méditerranée devraient adopter des modalités opérationnelles qui aillent dans le sens de cette réforme, tout en étant mieux adaptées aux obstacles et aux incertitudes économiques de la période actuelle. En plus, l'implication des Institutions nationales devrait être renforcée, la meilleure qualité devra être assurée à travers une procédure rigoureuse de sélection en ce qui concerne les qualifications et la compétence des experts et une évaluation des performances des projets devra être menée sur une base régulière.

25. Plusieurs délégations se sont félicitées du travail très important effectué par les projets régionaux, en support aux activités de la CGPM, et plus particulièrement par le projet COPEMED II, qui fournit un complément à leurs programmes de travail nationaux.

26. La délégation marocaine a souligné l'appui fourni au Maroc par ce projet dans le domaine des statistiques halieutiques. Le délégué de l'Algérie a rappelé que son pays souhaitait participer au projet ArtFiMed, comme il l'avait déjà indiqué au cours de la dernière session.

27. La Commission a souligné qu'il importait d'assurer la continuité des projets régionaux de la FAO qui constituaient un outil important pour renforcer la capacité de la région en matière de gestion durable des pêches et a exprimé sa profonde gratitude à la FAO et aux différents donateurs qui avaient rendu ce travail possible.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Rapport du Secrétariat

28. M. Abdellah Srour, le Secrétaire exécutif en exercice, a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document CGPM:XXXIII/2009/3 intitulé «Rapport du Secrétariat sur les questions administratives et financières». Il a évoqué des questions relatives aux coûts de fonctionnement du Secrétariat, en particulier la contribution en nature apportée par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Il a également mentionné certaines activités menées pendant la période intersessions et les résultats obtenus, en ce qui concerne notamment les relations avec les organisations partenaires, les publications, les réunions et les bases de données. Le rapport financier portait sur le budget autonome de la Commission, y compris l'état des contributions et des arriérés, la situation du fond de roulement et les dépenses réalisées en 2008 pour chaque chapitre du budget.

Activités et fonctionnement du Secrétariat

29. La Commission a été informée qu'au cours de la période intersessions, le Secrétariat avait, entre autres activités, organisé et coordonné plusieurs réunions, en particulier les sessions du Comité scientifique consultatif (CSC), du Comité de l'aquaculture (CAQ) et de leurs organes subsidiaires. Le Secrétariat a produit plusieurs documents techniques et administratifs consultables sur le site Web de la CGPM, dont certains ont été publiés dans la série «Études et revues». La contribution apportée dans le cadre de ces activités par différents projets régionaux exécutés par la FAO (essentiellement AdriaMed, COPEMED et MedSudMed) a été mentionnée.

30. Il a également été rappelé aux délégués que les activités du Secrétariat en matière de gestion des données avaient été appuyées par un consultant recruté en tant que contractuel depuis 2006. À cet égard, l'attention de la Commission a été appelée sur la demande du CSC et du CAQ d'établir au Secrétariat un poste d'expert en gestion de données, en vue de l'accroissement du nombre des fonctions qui devront être assurées par le Secrétariat et de garantir la durabilité des progrès accomplis en matière de gestion de données, d'information et des questions concernant le site Web.

31. La Commission s'est déclarée satisfaite de la qualité des travaux réalisés par le Secrétariat et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie.

32. Le délégué de la Jamahiriya arabe libyenne, appuyé par d'autres délégations, a noté avec satisfaction les efforts consentis par le Secrétariat pour assurer la disponibilité de tous les documents de travail dans les langues demandées, y compris, pour la première fois, l'arabe.

Siège de la Commission

33. S'agissant du nouveau siège de la Commission, le Secrétaire exécutif en exercice, a brièvement rendu compte de la situation présente, à la suite des discussions tenues entre le gouvernement italien et la FAO, comme la Commission l'avait demandé au paragraphe 120 du rapport de la dernière session. Deux questions restent à régler: celle des équipements et celle des coûts de fonctionnement. À l'issue de brèves déclarations des représentants de l'Italie et de la FAO, la Commission s'est félicitée des progrès accomplis à cet égard et a rappelé son souhait de voir le Secrétariat déménager dans son nouveau siège dans les meilleurs délais, de préférence avant l'été. Elle a pris note des responsabilités partagées entre le gouvernement italien, la FAO et tous les Membres de la Commission dans la recherche active d'une solution. Après avoir fait observer que la question des équipements était pour l'essentiel résolue, la Commission s'est déclarée intéressée par la possibilité d'une formule de transition quant aux coûts de fonctionnement, pour une période initiale qui n'excéderait pas trois ou quatre ans; elle a invité le gouvernement italien et la FAO à réfléchir à cette option, ainsi qu'à poursuivre et à conclure au plus vite leurs discussions en maintenant des contacts étroits avec les Membres de la Commission, de façon à parvenir à un accord sur une formule pratique et acceptable, tant pour la période initiale que pour la suite.

Situation en ce qui concerne la ratification des amendements à l'Accord portant création de la CGPM

34. La Commission a été informée de la situation relative à l'acceptation des amendements apportés en 1997 à l'Accord portant création de la CGPM, celle-ci étant similaire à celle qui prévalait un an plus tôt, à savoir, 21 Membres ont déposé leur instrument d'acceptation et trois Membres – l'Égypte, Israël et la République arabe syrienne – ne l'ont toujours pas fait.

Contributions des Membres au budget autonome

35. Le Secrétariat a informé la Commission qu'il avait envoyé en avril 2008 une lettre d'appel de fonds et qu'au mois d'octobre 2008, la plupart des Membres avaient réglé leur contribution. Au total, seize Membres ont déposé leur instrument d'acceptation et versé leur contribution; cinq Membres (Bulgarie, Italie, Liban, Malte et Slovaquie) ont déposé leur instrument d'acceptation, mais n'ont pas

versé leur contribution au titre de 2008. L'Égypte n'a pas encore déposé son instrument d'acceptation, mais elle a versé sa contribution. Israël et La République arabe syrienne n'ont ni déposé leur instrument d'acceptation, ni versé leur contribution.

Situation financière 2008: budget autonome, arriérés de contributions et fonds fiduciaires

36. La Commission a reçu des informations sur les principaux chapitres du budget de la période intersessions, au cours de laquelle le Secrétariat a géré les dépenses en accord avec les priorités et le plan de travail définis par la Commission. Au terme de 2008, la situation financière affichait un solde négatif de 203 464,45 dollars EU (budget basé sur les recettes de 2008), dû au non paiement de contributions de cinq Membres.

37. Des informations ont été communiquées au sujet de la situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM (c'est-à-dire les contributions volontaires des Membres) reçues de la Communauté européenne et de l'Espagne, pour appuyer les activités des organes subsidiaires du CAQ.

38. La déléguée de la Slovénie a informé la Commission que la contribution de son pays au budget de la CGPM serait versée sous peu.

39. Le délégué de la République arabe syrienne a fait savoir à la Commission que le Ministère de l'agriculture a récemment demandé au gouvernement d'accélérer la procédure de ratification de l'Accord portant création de la CGPM et du règlement de la contribution de la République arabe syrienne. Il a ajouté que ces questions seraient résolues dans les prochains mois.

40. Le délégué de la Bulgarie a informé la Commission que les dispositions nécessaires avaient été prises en vue du règlement de la contribution bulgare au titre de 2008. Il a également fait état d'une somme restant due au titre d'une contribution antérieure, laquelle serait réglée sans tarder.

Établissement du Comité de l'administration et des finances

41. M. Srour, le Secrétaire exécutif en exercice, a rappelé que l'établissement d'un Comité de l'administration et des finances (CAF) avait été demandé lors de la trente-deuxième session et que ses fonctions consisteraient essentiellement à examiner des questions administratives, à contrôler la conformité avec le règlement intérieur et le règlement financier et à suivre l'exécution du budget adopté.

42. Il a également présenté un projet de mandat pour le Comité de l'administration et des finances de la CGPM, défini dans le document CGPM:XXXIII/2009/Inf.12, en vertu de l'Article VII de l'Accord portant création de la CGPM, qui prévoit la possibilité de créer des comités temporaires ou spéciaux et des groupes de travail.

43. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'établissement du CAF, qui constituerait un nouvel instrument à la disposition des Membres pour assurer le suivi des questions relatives au budget autonome et renforcer l'efficacité du fonctionnement de la Commission. Les implications financières et pratiques de la création de ce nouveau comité ont été évoquées.

44. La Commission a décidé à l'unanimité d'établir le Comité de l'administration et des finances (CAF) et approuvé son mandat, figurant à l'annexe D. Ce mandat sera réexaminé lors de la première session du CAF.

45. Il a été convenu que le CAF se réunirait une fois par an, immédiatement avant ou après la session annuelle de la Commission. Il a également été décidé que ce calendrier serait appliqué aux sessions du Comité d'application.

46. La Commission est convenue d'envisager la possibilité de raccourcir la durée de sa session, en la portant à quatre jours.

47. Le bureau du CAF a été élu à l'unanimité. M. Mohamed Fathy Osman (Égypte) a été élu Président, Mme Constantina Karlou-Riga (Grèce), première Vice-présidente, et M. Hachemi Missaoui (Tunisie), second Vice-Président.

GESTION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN MÉDITERRANÉE

Avis en matière de gestion des pêches émanant du CSC

48. M. Henri Farrugio, Président du CSC, a présenté les principaux avis et conclusions émanant du CSC, en se référant au document CGPM:XXXIII/2009/4.

49. Il a souligné que les stocks évalués étaient pour la plupart pleinement exploités, voire surexploités, et qu'il était urgent de prendre des mesures de gestion. Concrètement, le CSC a formulé les avis spécifiques suivantes:

- Pour la sardine, dans la sous-région 17, réduire l'effort de pêche, sans augmentation de la capacité de pêche, et établir une saison de fermeture de la pêche de 45 jours.
- Mettre en œuvre un plan de rétablissement des stocks de *Parapenaeus longirostris* dans la sous-région 6.
- À titre de précaution, réduire d'au moins 10 pour cent l'effort de pêche visant les espèces démersales dans toutes les sous-régions de la CGPM, à moins que des avis scientifiques rigoureux prouvent qu'une telle action n'est pas nécessaire.

50. La Commission a également été informée que le CSC était convenu d'inscrire sur sa liste des espèces prioritaires les six nouvelles espèces suivantes: *Octopus vulgaris*, *Auxis rochei*, *Sarda sarda*, *Euthynnus alletteratus*, *Orcynopsis unicolor* et *Katsuwonus pelamis*.

51. S'agissant de la collecte de données et des statistiques, il a été signalé que le CSC avait émis les suggestions suivantes:

- Procéder à l'établissement du Registre régional des flottilles d'ici au 1 janvier 2010.
- Introduire l'identificateur unique de la CGPM dans la liste des navires autorisés et le Registre régional des flottilles.
- Adopter la proposition relative à la segmentation révisée des flottilles et aux critères de classification des navires.
- Rendre obligatoire la communication de données relatives aux Tâches 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 à compter de 2009.
- Adopter les révisions proposées concernant les limites des sous-régions géographiques et introduire un quadrillage statistique.

52. Le président du CSC a évoqué les propositions du Comité concernant l'application du maillage carré de 40 mm pour les chalutiers pêchant hors des eaux territoriales à partir de 2009 et l'établissement d'une zone de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion. Il a également présenté trois décisions de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et a invité la Commission à les considérer afin de les approuver éventuellement.

53. La Commission a remercié M. Farrugio de son exposé et félicité le Comité scientifique consultatif pour le volume et la qualité des travaux accomplis pendant la période intersessions; elle a également salué la pertinence des réalisations qui lui avaient été présentées.

54. À l'issue d'un long débat sur l'avis relatif aux stocks de sardines dans la sous-région 17, la Commission a invité le CSC à fournir des informations supplémentaires à partir d'une nouvelle analyse de l'état des stocks et des activités de pêche.

55. La Commission a par ailleurs, demandé au Comité scientifique consultatif d'assurer un suivi sur cette question.

56. La délégation de la Croatie a signalé qu'une saison de fermeture de la pêche à la sardine était déjà en vigueur dans les eaux croates, du 15 décembre au 15 janvier.

57. La Commission a reconnu l'état critique des stocks de *Parapenaeus longirostris* dans la sous-région 6, et a jugé approprié l'avis du CSC concernant l'élaboration d'un plan de reconstitution. Il a cependant été noté que cette pêcherie capturait d'autres espèces présentant un intérêt commercial et qu'il conviendrait, avant de formuler le plan de reconstitution, d'analyser les effets qu'elle avait sur ces stocks. La Commission a décidé de prier le CSC de réaliser cette analyse au cours de la prochaine période intersessions, et de l'étendre aux sous-régions adjacentes.

58. La délégation de la CE a rappelé qu'il pouvait exister des liens étroits entre les stocks pêchés dans les pêcheries mixtes des sous-régions géographiques 5, 6 et 7 et que pour cette raison il serait préférable d'effectuer une analyse sur un plus large espace.

Avis en matière de gestion de l'aquaculture émanant du CAQ

59. Le président du CAQ a rendu compte des avis formulés par le CAQ en matière de gestion de l'aquaculture en Méditerranée en se référant au document CGPM:XXXIII/2009/4. Il a concentré son attention sur une proposition tendant à établir un système de communication annuelle des données à travers le système d'information SIPAM (Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée). Il a rappelé que depuis la cinquième session du CAQ, il était généralement admis que les statistiques actuellement disponibles en matière d'aquaculture sous-estimaient la production réelle en Méditerranée, et que la fiabilité des données de l'aquaculture était capitale pour l'évaluation des activités aquacoles, y compris celles liées à la commercialisation.

60. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il était important de disposer de statistiques sur l'aquaculture et que la communication de données à la Commission devrait revêtir un caractère obligatoire.

61. La Commission a appuyé sans réserve la proposition d'établir un système de communication de données aquacoles qui permettrait de générer des statistiques régionales dynamiques, contribuant ainsi à rationaliser les processus de gestion. Elle a noté que les difficultés actuellement rencontrées par le secteur aquacole en Méditerranée, en matière de commercialisation, pouvaient être imputées, entre autres, à l'absence de statistiques fiables.

62. La Commission a débattu d'une proposition relative à la dissémination des données concernant l'aquaculture et à accepter de l'adopter en tant que recommandation contraignante.

63. La Commission a également débattu de la fréquence des sessions du CAQ et est convenue de maintenir des sessions biennuelles et de fixer la durée du mandat du bureau du CAQ à quatre ans.

64. Sur base des avis en matière de gestion émanant du CSC et du CAQ, appuyés par les propositions formulées par certains Membres, la Commission est convenue d'adopter les décisions suivantes:

Décisions sur la gestion des pêcheries

Résolution relative à la gestion des pêcheries d'espèces démersales dans la zone de compétence de la CGPM

65. La Commission a minutieusement examiné l'avis émis par le Comité scientifique consultatif visant une réduction générale d'au moins 10 pour cent de l'effort de pêche au chalut de fond et est convenue d'adopter la Résolution CGPM/33/2009/1 y afférente, qui figure à l'annexe E.

66. Le délégué de la Jamahiriya arabe libyenne a noté que son pays pourra mettre en œuvre cette mesure lorsque les informations scientifiques nécessaires sur l'état des ressources halieutiques dans les eaux libyennes seront disponibles.

67. La Commission a demandé qu'à l'avenir proche, le CSC ait accès aux données nécessaires pour évaluer l'état des stocks dans cette région.

Recommandation relative à l'établissement d'une zone de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion

68. Suivant l'avis du CSC, la Commission a décidé d'établir une zone de pêche à accès réglementé (ZPR) dans le golfe du Lion, avec comme mesure de restriction unique, le gel de l'effort de pêche au niveau actuel. La proposition y afférente présentée par la délégation de la CE a été adoptée en tant que Recommandation CGPM/33/2009/1. Cette nouvelle ZPR est située dans l'Est du golfe du Lion (zone délimitée par les lignes joignant les coordonnées suivantes: 42°40'N, 4°20'E; 42°40'N, 5°00'E; 43°00'N, 4°20'E; 43°00'N, 5°00'E.). La Recommandation approuvée figure à l'annexe G.

69. La Commission a également demandé au CSC d'assurer un suivi pour cette zone, conformément aux termes de références présentés dans l'annexe H, en analysant l'activité de pêche qui y est pratiquée par des navires de moins de 15 mètres de long (LOA) ainsi que les conséquences que pourrait avoir l'extension de cette zone sur les plans biologique et socioéconomique.

70. En rapport avec le champ d'application de cette Recommandation, le délégué de la Turquie a exprimé des réserves quant à l'établissement de zones de pêche à accès réglementé ou de zones de protection en haute mer sans le consensus général de tous les États côtiers concernés.

Recommandation relative au maillage minimum des culs de chalut utilisés pour la pêche d'espèces démersales

71. La Commission a amplement débattu de la proposition de recommandation présentée par la CE. Faisant observer que cette mesure nécessiterait d'importants efforts techniques et financiers de la part des États Membres, plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation quant à la date de mise en œuvre de cette recommandation. L'appui des projets régionaux de la FAO pour la conduite des travaux de recherche nécessaires a été sollicité.

72. La Recommandation CGPM/33/2009/2 relative au maillage minimum de 40 mm des culs de chaluts utilisés pour la pêche d'espèces démersales a été adoptée à l'issue d'un débat approfondi. Elle figure à l'annexe I.

Décisions sur la transmission des données relatives aux pêcheries et à l'aquaculture

Résolution sur l'établissement de sous-régions géographiques dans la zone de compétence de la CGPM

73. La Commission est convenue d'adopter la proposition du CSC visant à modifier les limites de la sous-région 7 afin de les faire correspondre à celles des divisions statistiques de la FAO. Elle a également adopté la proposition d'établir un quadrillage géographique de 30' x 30' à des fins de communication de données statistiques.

74. Cette décision, adoptée comme Résolution CGPM/33/2009/2, figure à l'annexe F.

75. Le délégué de la Turquie a à nouveau fait part de la réserve de son Gouvernement exprimée lors de la trente et unième session de la CGPM concernant l'appellation de la sous-région géographique 24.

Recommandation relative à la mise en œuvre de la matrice statistique de la Tâche 1 de la CGPM

76. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les implications techniques et financières de cette disposition et ont demandé un appui supplémentaire en vue de l'obtention des résultats souhaités. Il a été noté que les projets régionaux de la FAO pourraient contribuer à remédier à ce problème. Toutefois, le personnel des projets de la FAO a souligné que, bien que l'Organisation ait les capacités techniques et la volonté de fournir cet appui, grâce à ses projets régionaux pour la Méditerranée, en particulier MedFisis, les fonds actuellement à la disposition des projets étaient insuffisants.

77. La Commission a reconnu l'importance de la matrice statistique de la Tâche 1 et a décidé d'adopter la Recommandation CGPM/33/2009/3, qui figure à l'annexe J.

Recommandation relative à la communication de données et d'informations sur l'aquaculture

78. La Commission a débattu d'une proposition relative à la communication de données sur l'aquaculture et a accepté de l'adopter en tant que recommandation contraignante CGPM/33/2009/4, qui figure en annexe K.

Recommandation relative à l'établissement du Registre régional des flottilles de la CGPM

79. La Commission a longuement débattu de la proposition de la CE d'établir un Registre régional des flottilles de la CGPM, avant de l'adopter en tant que Recommandation CGPM/33/2009/5, qui figure à l'annexe L.

80. En vue de faciliter la mise en application de cette Recommandation, certaines délégations ont indiqué qu'une assistance technique et financière serait nécessaire.

Décisions relatives à la surveillance et au contrôle

Recommandation relative à l'établissement d'un registre CGPM des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CGPM

81. La Commission a pris note de la proposition du CSC consistant à introduire le numéro unique d'identification CGPM comme champs de données dans le registre CGPM des navires mesurant plus de 15 mètres et a par la suite accepté d'amender la Recommandation CGPM/2005/2. La Recommandation telle qu'amendée figure à l'annexe M comme CGPM/33/2009/6.

Recommandation relative aux normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM

82. La Commission a réexaminé le projet de Recommandation relative aux normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM, qui avait été initialement présenté à sa trente-deuxième session.

83. Après avoir approuvé certaines modifications concernant les dates de mise en œuvre, la Commission a adopté cette proposition en tant que Recommandation CGPM/33/2009/7 relative aux normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM. Celle-ci figure à l'annexe N.

84. Les pays concernés sont prêts à mettre en œuvre cette recommandation à partir du 31 décembre 2012 à condition qu'ils reçoivent l'aide financière et technique nécessaire.

85. Le délégué de la CE a encouragé les Membres de la CGPM à coopérer étroitement dans la préparation de la mise en application de cette recommandation à la date limite proposée. Il a indiqué que la CE et ses États Membres étaient disposés à aider les Membres de la CGPM non communautaires qui le désiraient à établir leur SSN sous forme de coopération technique relative dans le cas des formations et, si possible, d'un soutien financier pour le choix et l'achat d'équipements techniques. Tous les pays Membres de la CGPM ont été invités à contribuer selon leurs possibilités à cette assistance technique et financière.

Recommandation relative à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de la CGPM, amendement la Recommandation CGPM/2006/4

86. En s'appuyant sur le document CGPM:XXXIII/2009/Inf.11 présenté par Mme Judith Swan, la Commission a adopté la Recommandation CGPM/33/2009/8 relative à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de la CGPM, qui modifie la Recommandation CGPM/2006/4. La recommandation adoptée figure à l'annexe O.

Décision en cours

Proposition de recommandation sur la gestion de la capacité de pêche

87. La proposition de Recommandation émanant de la CE, en faveur du gel de la capacité de pêche, a fait l'objet de discussions prolongées, mais elle n'a pas recueilli de consensus.

88. La Commission a en outre décidé de réexaminer cette proposition durant sa prochaine session. Cette proposition est présentée à l'annexe S.

89. En ce qui concerne l'atelier de la CGPM sur la capacité de pêche, prévu pour la prochaine période d'intersessions, la Commission a encouragé la participation active et productive des experts nationaux et a émis le souhait que les analyses et données nécessaires (plans de développement des flottilles, état d'exploitation des ressources, etc.) soient transmises à cet atelier afin d'en assurer le succès.

Recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) concernant la Méditerranée

90. En s'appuyant sur le document CGPM:XXXIII/2009/Inf.8, présenté par le Président du CSC, la Commission a décidé d'adopter les trois Recommandations de la CICTA concernant les pêches en Méditerranée, à savoir:

- 1) Recommandation [08-03] de la CICTA sur l'espadon de la Méditerranée.
- 2) Recommandation [08-05] de la CICTA tendant à modifier la Recommandation de la CICTA visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.
- 3) Recommandation [08-12] de la CICTA tendant à modifier la Recommandation [07-10] relative à un programme CICTA de documentation des captures de thons rouges.

91. La Recommandation CGPM/33/2009/9 reprend les trois décisions mentionnées ci-dessus (voir annexe P).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'APPLICATION

92. La troisième session du Comité d'application a eu lieu à Tunis les 23 et 25 mars 2009, durant la session plénière de la Commission. Le Comité a élu à l'unanimité M. Boudjelida Khatir (Algérie) Président et M. Aleksander Joksimovic (Monténégro) et M. Haydar Fersoy (Turquie) premier et deuxième Vice-Présidents respectivement, pour un mandat de deux ans.

93. Le Président du Comité a informé que le COC s'était penché sur l'application des décisions de la CGPM par les Membres, la gestion de la liste des navires autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM, les conclusions du Groupe de travail sur le SSN, ainsi que le Recueil des décisions de la CGPM.

94. Le Comité a noté que très peu de rapports nationaux sur l'application des mesures prises par la CGPM avaient été communiqués comme demandé aux termes de la Résolution CGPM/32/2008/1. Il a rappelé aux Membres l'intérêt de ces rapports, qui fournissent matière aux débats, et les a invités à communiquer des rapports à l'avenir.

95. La Commission a pris note que les références aux réglementations dans la législation nationale n'étaient pas toujours transmises et que cette information serait également utile dans le tableau de synthèse où elle pourrait être consultée facilement.

96. Le Comité a noté les progrès accomplis par les pays en matière de communication de données et d'informations, en particulier concernant la Tâche 1 et la liste des navires autorisés, et il s'est félicité de l'état d'avancement du travail réalisé par le Secrétariat pour mettre en place les bases de données et les applications électroniques nécessaires dans ce domaine, ainsi que pour gérer les données et informations transmises.

97. Au sujet de l'établissement d'un système de surveillance des navires (SSN) dans la zone de la CGPM, le Comité a pris note des éventuels obstacles liés aux échéances et aux engagements financiers et il a décidé de renvoyer la question à la session plénière de la Commission.

98. Le Comité s'est prononcé favorablement à l'utilisation du Recueil des décisions de la CGPM comme document de référence fondamental pour le suivi de l'application des décisions de la CGPM et il a félicité le Secrétariat pour son travail d'élaboration du Recueil.

99. Le Secrétariat a été prié de prendre les actions nécessaires pour établir une base de données interactive sur les décisions de la CGPM sur le site Web.

100. La Commission a pris bonne note de l'offre de la délégation de la CE relative à l'utilisation possible de ses services pour la traduction en arabe du Recueil des décisions de la CGPM.

101. La Commission a approuvé le rapport du Comité d'application, qui figure à l'annexe Q du présent rapport.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2009

Programme de travail du Comité scientifique consultatif

102. Le projet de programme de travail, tel que suggéré lors de la onzième session du CSC, a été présenté à la Commission sur la base des documents CGPM:XXXIII/2009/6 et CGPM:XXXIII/2009/Inf.5.

103. La Commission a approuvé ce programme de travail, y compris la nouvelle approche relative au fonctionnement des Groupes de travail sur les ressources démersales et les petits pélagiques, en mettant particulièrement l'accent sur les éléments suivants:

Évaluation des stocks

- poursuivre les activités en rapport avec l'évaluation des stocks en s'appuyant à la fois sur des données commerciales et sur les données de campagnes en mer;
- adopter un ensemble de paramètres biologiques de croissance et de mortalité naturelle;
- améliorer les indicateurs biologiques et développer les points de référence.

Environnement et écosystèmes marins

- définir un cadre commun en vue de la réalisation d'études de sélectivité et entamer un examen de la situation des récifs artificiels;
- continuer de réaliser des études pilotes pour mettre en œuvre l'approche écosystémique des pêches en encourageant la participation des parties prenantes;
- élaborer des programmes de surveillance de la mise en œuvre de la mesure d'interdiction des activités de pêche d'espèces démersales à plus de 1 000 m de profondeur.

Statistiques et information

- mettre à jour le bulletin statistique correspondant à la Tâche 1 à mesure des besoins, et poursuivre les travaux d'élaboration du nouveau logiciel que les pays devront utiliser à compter de 2009 pour communiquer les données en rapport avec la Tâche 1;
- initier une période d'essai pour la communication des données ayant trait au Registre régional des flottilles de pêche.

Sciences économiques et sociales

- conduire des études sur les impacts socioéconomiques de l'adoption du maillage carré de 40 mm dans les pêcheries démersales chalutières;
- continuer de réaliser des études sur les pêches de loisirs;
- analyser les structures et les mécanismes d'incitation dans les pêcheries nationales.

Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

- assurer le suivi des recommandations concernant les petits thonidés formulées par le Groupe de travail conjoint à sa huitième session.

Mise à jour du glossaire du CSC

- poursuivre la mise à jour du glossaire du CSC.

104. La Commission a également débattu de l'importance de promouvoir les études de lecture d'âge de certaines espèces, notamment de mettre en place des méthodologies appropriées et de comparer les résultats obtenus par différentes institutions de recherche.

105. Les projets régionaux ont été invités à collaborer dans l'exécution de certaines activités dans ce domaine.

Réunions du CSC et de ses organes subsidiaires

106. La Commission a approuvé l'organisation des réunions suivantes pendant la période intersessions.

Réunions	Lieu/Date
Groupe de travail transversal du SCSA/SCSA sur le journal de bord de la CGPM	Rome (Italie) 29 juin-1 juillet 2009
Groupe de travail transversal du SCME/SCSA/SCSS sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles	Tunis (Tunisie) 23-25 septembre 2009
Groupe de travail du SCSA sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales	Ancône (Italie) 19-23 octobre 2009
Groupe de travail du SCSA sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques	Ancône (Italie) 26-30 octobre 2009
Session du SCSS	Malaga (Espagne) 30 novembre-3 décembre 2009
Session du SCME	Malaga (Espagne) 30 novembre-3 décembre 2009
Session du SCSA	Malaga (Espagne) 30 novembre-3 décembre 2009
Session du SCSA	Malaga (Espagne) 30 novembre-3 décembre 2009
CMSC	Malaga (Espagne) 4 décembre 2009
Douzième session du CSC	Monténégro 25-29 janvier 2010
Groupe de travail transversal du SCSS/SCSA/SCSI sur la capacité de pêche	Rome (Italie) 17-19 février 2010

107. Les représentants de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) et du Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) se sont déclarés très satisfaits de leur collaboration renforcée avec la CGPM pendant la période intersessions et se sont réjouis à l'idée de poursuivre celle-ci au cours de la prochaine période de travail, en particulier sur les questions liées aux prises accessoires, à la sélectivité et aux habitats sensibles.

Programme de travail du Comité de l'aquaculture

108. Le Président du Comité de l'aquaculture (CAQ) a présenté le programme de travail pour la prochaine période intersessions. Celui-ci prévoit, pour l'essentiel, la poursuite des projets réalisés à l'appui des activités des organes subsidiaires du CAQ.

Aquaculture et commercialisation

- préparation d'une synthèse régionale et d'une évaluation qualitative du marché méditerranéen;
- identification d'une stratégie à moyen terme pour le développement de la commercialisation des produits issus de l'aquaculture;
- conception et incorporation dans le système d'information SIPAM d'une base de données régionale sur la commercialisation des poissons issus de l'aquaculture marine;

- publication de l'analyse intitulée "Étude de marché sur le maigre méditerranéen (*Argyrosomus regius*)" et identification et préparation d'autres études spéciales sur des produits comme la sériole, le turbot, le mulot et le poulpe.

Sélection des sites et capacité de charge

- examen des procédures applicables à la sélection des sites et évaluation de l'efficacité des programmes de réglementation et des procédures d'évaluation d'impact environnemental;
- conception et mise en place d'un outil de gestion des données permettant de stocker les données environnementales disponibles (ou publiés) ainsi que les données ayant trait à la surveillance environnementale des abords des fermes marines produisant des poissons.

Développement durable de l'aquaculture

- mise au point du principe, des critères et de la liste préliminaire d'indicateurs et de points de référence multidisciplinaires, selon la méthodologie établie;
- élaborer et mettre en œuvre des études pilotes afin de tester et d'affiner, le cas échéant, le cadre méthodologique et les séries d'indicateurs;
- établir des synergies et des liens de coopération avec d'autres projets ou initiatives méditerranéennes concernant le développement durable de l'aquaculture marine en Méditerranée;
- préparer des projets de directives concernant l'utilisation des indicateurs et points de référence, incluant notamment les aspects de faisabilité, praticité, besoins en expertise et coût-efficacité.

SIPAM

- améliorer les bases de données sur les "Statistiques de la production" et les "Centres de production";
- élaborer de nouvelles sections, respectivement sur la commercialisation, la sélection des sites et la capacité de charge et les indicateurs de durabilité dans le système d'information SIPAM;
- continuer à gérer et à mettre à jour le système, y compris la consolidation du portail du SIPAM.

Réunions du CAQ et des organes subsidiaires

109. La Commission est convenue de convoquer les réunions ci-après en 2009.

Réunions	Lieu/Date
Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge – Réunion sur les législations nationales concernant la sélection des sites, les programmes de surveillance et les cadres réglementaires des évaluations d’impact environnemental (EIE) pour la production de poissons en aquaculture marine (ShocMed)	Vigo (Espagne) 13-14 juillet
UICN/FEAP/CAQ – Atelier sur la diversification de la production en aquaculture	À préciser septembre
Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles – Réunion consacrée à “l’Élaboration d’une stratégie de commercialisation et de promotion des produits de l’aquaculture méditerranéenne” (MedAqMarket)	Tanger (Maroc) 27-28 octobre
Groupe de travail sur la sélection des sites – Atelier réunissant diverses parties prenantes sur sélection des sites et la capacité de charge (ShocMed)	Tanger (Maroc) 29-30 octobre
Groupe de travail sur le développement durable de l’aquaculture – Atelier sur les directives concernant les indicateurs de durabilité et leur application en aquaculture (InDAM)	À préciser 18-19 novembre
SIPAM – Atelier sur les normes pour l’harmonisation de la collecte des données sur l’aquaculture méditerranéenne (organisée dos à dos avec la onzième réunion annuelle du SIPAM)	Trabzon (Turquie) 8 décembre
SIPAM – Onzième réunion annuelle	Trabzon (Turquie) 9-10 décembre
Réunion de coordination des Groupes de travail	Rome (Italie) 17-18 décembre

110. La Commission a pris note de la demande du CAQ tendant à réactiver ses travaux sur la gestion des lagunes, compte tenu notamment des interactions importantes entre les pêches de capture et l’aquaculture dans ces zones. Le CAQ a également conseillé d’ajouter un élément relatif à l’aquaculture dans les projets régionaux qui, pour le moment, portent principalement sur les pêches de capture.

111. Le Président de la CGPM a rappelé que la nouvelle recommandation concernant la transmission de données sur l’aquaculture impliquerait un nouvel engagement pour les activités de la Commission, par l’intermédiaire du CAQ et du Centre régional du SIPAM à Tunis. Il a déclaré qu’une prolongation supplémentaire des fonctions du Centre jusqu’en décembre 2009 serait souhaitable pour que la transmission complète de pouvoir au Secrétariat de la CGPM se fasse dans de bonnes conditions. Ce nouvel engagement impliquerait également un surcroît de travail pour le Secrétariat.

112. Le représentant de l’UICN s’est félicité des résultats obtenus en peu de temps et de la recommandation formulée au sujet de la collecte de données. Il a également rappelé que l’accord conclu entre l’UICN et CGPM prévoyait de nombreux domaines de coopération, notamment en ce qui concerne la sélection des sites pour l’aquaculture et la capacité de charge ainsi que les indicateurs de durabilité. Il a déclaré attendre avec intérêt les prochains débats sur d’autres questions sensibles en rapport avec l’aquaculture, comme l’impact environnemental, la durabilité et les interactions avec les pêches de capture.

113. Certains délégués ont suggéré que le programme de travail du CAQ s’étende également, à l’avenir, à d’autres domaines techniques en rapport avec l’aquaculture, comme la pathologie, pour lesquels certains pays manquent des compétences spécialisées requises.

114. Le délégué de la Croatie s'est félicité du programme présenté qui inclut certaines nouvelles composantes telles que les indicateurs de durabilité et la capacité de charge. Il a insisté sur le fait que dans les années à venir, il faudra également prendre en considération un lien plus étroit avec l'évaluation environnementale, l'interaction de l'aquaculture et des pêcheries côtières ainsi que les synergies avec le tourisme et les activités s'y rapportant.

115. Les Présidents du CSC et CAQ ont rendu hommage au Secrétariat pour les grands efforts déployés afin de réaliser un tel nombre d'activités de qualité en peu de temps.

Réunion du Comité d'application

116. La Commission a confirmé que la quatrième session du Comité d'application se tiendrait avant la prochaine session de la Commission.

Examen des résultats

117. Le Secrétaire exécutif en exercice a présenté les projets de directives pour l'examen des résultats de la CGPM sur la base du document CGPM:XXXIII/2009/Inf.13.

118. La Commission a approuvé les projets de directives et est convenue que cet examen se tiendrait entre 2009-2010, pour que les résultats puissent être présentés à la trente-cinquième session de la Commission.

119. Les directives pour l'examen des résultats de la CGPM, y compris les critères s'y rapportant, se trouvent dans l'annexe R.

BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2009

120. M. Srour, Secrétaire exécutif par intérim, a présenté ce point de l'ordre du jour sur la base du document CGPM:XXXIII/2009/7, qui s'inspire du budget à court et moyen termes de la CGPM. Il a précisé que le budget avait été élaboré conformément au plan de travail proposé pour 2009.

121. Des informations détaillées ont été présentées sur les principaux chapitres du budget pour les exercices financiers 2009 et 2010. La part du budget autonome à financer par chaque Membre a également été indiquée, ainsi que la contribution estimée du Programme ordinaire de la FAO et les contributions volontaires fournies par les Membres à l'appui des projets réalisés en coopération et gérés par le Secrétariat.

122. La Commission s'est inquiétée de la forte augmentation du budget proposé pour 2009. Un complément d'information a été demandé sur les coûts additionnels liés à l'administration, au personnel et à l'emploi de consultants. M. Srour a donné des détails et a fourni de plus amples explications sur ces questions à la Commission.

123. Lors des débats qui ont suivi, il a été convenu que le montant concernant les frais de fonctionnement du nouveau siège pour 2009 ne devrait pas être inclus dans le budget et qu'il faudrait poursuivre les discussions à ce sujet avec les parties impliquées. En outre, la Commission a décidé que le budget ne devrait pas augmenter de plus de 5 pour cent.

124. L'Italie a confirmé qu'elle était disposée à prendre à sa charge, pendant une période de transition et sur une base volontaire, les frais de démarrage du nouveau siège de la CGPM. Cette contribution volontaire sera équivalente aux contributions au budget autonome de la CGPM payées par l'Italie à partir de 2005.

125. La Commission a pris note de cette offre et du fait que les discussions entre toutes les parties concernées reprendraient dans les prochaines semaines.

126. Il a été demandé au Secrétariat de prendre les actions nécessaires afin de suivre toutes les questions en cours relatives au déménagement dans le nouveau siège de la CGPM pendant la période d'intersessions 2009.

127. La Commission a approuvé la création d'un nouveau poste (P2) au sein du Secrétariat et a également approuvé le budget de 2009 pour un montant total de 1 478 986 USD, comme indiqué à l'annexe T ainsi que les contributions des Membres au budget de la CGPM (annexe U).

AUTRES QUESTIONS

128. Le délégué du Monténégro a souligné à quel point il était important d'organiser une Conférence internationale de haut niveau sur les pêches et l'aquaculture en Méditerranée en 2010 avec la participation des différentes parties prenantes. Cette Conférence examinerait des questions ayant trait à la pêche et à l'aquaculture durables en Méditerranée, comme la gouvernance, la protection des habitats sensibles et l'effet des changements climatiques sur les pêcheries et les écosystèmes méditerranéens le changement climatique.

129. Le Délégué de la Tunisie a fait référence à la publication No. 75 de la série "Études et revues" (par Philippe Cacaud). Il a souligné que le paragraphe sur la législation tunisienne comportait certaines erreurs qui devraient être corrigées quand c'est possible.

130. La Commission a souligné qu'à l'avenir, il convenait d'éviter le chevauchement entre les réunions de la CGPM et celles d'autres organisations internationales partenaires.

DATE ET LIEU DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

131. La Commission a exprimé à l'unanimité sa grande satisfaction pour l'excellent travail et l'effort remarquable du Secrétariat pour organiser convenablement cette session, en dépit des circonstances imprévues.

132. M. Srouf a remercié toutes les délégations pour leur encouragement et a souligné que ce succès a pu être atteint grâce au travail considérable du personnel du Secrétariat, sous la conduite du Secrétaire exécutif de la Commission, M. Alain Bonzon.

133. La Commission a également remercié la FAO pour son support continu à la CGPM et a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement tunisien pour l'hospitalité et l'excellente organisation de cette réunion.

134. La Commission a décidé de tenir sa trente-quatrième session en mars 2010. La Commission a pris note avec satisfaction de l'offre faite par la délégation grecque d'accueillir la prochaine session de la Commission à Athènes, sous réserve de la confirmation de l'invitation par les autorités nationales compétentes. La date et le lieu précis seront fixés en temps voulu.

ADOPTION DU RAPPORT

135. Le rapport a été adopté le vendredi 27 mars 2009.